

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

# DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

N° Spécial

08 septembre 2021

# PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

# $N^{\circ}$ Spécial DCL du 08 septembre 2021

# **SOMMAIRE**

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE N° 2021-260	07.09.2021	Arrêté autorisant Monsieur Ludovic AUBERT à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé « SYBARITE FORMATION ».	3

#### DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

Arrêté DCL/BRGE n° 260 du 07 septembre 2021, autorisant Monsieur Ludovic AUBERT à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé « SYBARITE FORMATION ».

## LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 à L. 212-5, L. 223-6, R. 212-1 à R. 212-5 et R. 223-5 à R. 223-8 ;

**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté du 08 janvier 2001 modifié créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté du 26 juin 2012 modifié fixant les conditions d'exploitation des établissements chargés d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Vu la demande présentée par Monsieur Ludovic AUBERT en vue d'être autorisé à exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1er**: Monsieur **Ludovic AUBERT** est autorisé à exploiter, sous le n° **R2109200080**, un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, dénommé « **SYBARITE FORMATION** », et dont le siège est situé 12 bis Sentier des Landes – 78400 Chatou.

<u>ARTICLE 2</u>: Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. L'exploitant de l'établissement devra présenter sa demande de renouvellement deux mois avant la date d'expiration de validité de son agrément.

**ARTICLE 3**: L'établissement est habilité, à dispenser les stages de sensibilisation à la sécurité routière dans la salle de formations suivante :

#### **HOTEL IBIS MEUDON VELIZY**

7, route du Colonel Marcel Moraine 92360 MEUDON LA FORET **ARTICLE 4**: Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté susvisé.

<u>ARTICLE 5</u>: Pour tout changement d'adresse des locaux de formation ou toute reprise de ces locaux par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date de changement ou de la reprise.

<u>ARTICLE 6</u>: Pour toute information ou changement des locaux de formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**ARTICLE 7 :** L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 2012 susvisé.

**ARTICLE 8 :** Le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière crée par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité.

**ARTICLE 9** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet, et par délégation L'attaché, Adjoint au Chef de Bureau

Pierre-Antoine SAMSON

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

### DU

# PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

# PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/